

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /046

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES GIOVANNAGELI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR SERENA BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN
FRONTE**

OBJET : FIP, où va l'argent ?

Merci Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, d'abord, deux thématiques qui seront abordées aujourd'hui sur l'investissement des entreprises, la question des FIP et tout à l'heure sur le crédit d'impôt, c'est quand même deux thématiques qui se rejoignent sur des dispositifs qui sont importants et qui peuvent être aussi et qui sont aussi normalement des dispositifs de soutien à l'économie.

Concernant les FIP, Fonds d'investissement de proximité, une dénomination qui est plutôt vertueuse en soi et qui consiste à permettre à des particuliers d'investir, notamment dans les PME, sur des projets d'investissement et de production. Avec des modalités de mise en œuvre qui sont relativement strictes, notamment le fait de devoir passer par des sociétés de gestion agréées par l'AMF, vous l'avez rappelé, avec des principes de déontologie dont vous avez aussi parlé, et d'autre part sur le fait que les montants levés, c'est important aussi, doivent être investis dans une temporalité très réduite, 18 mois, ce qui explique aussi, certainement, le fait que,

compte tenu du tissu économique de la Corse et d'un tissu de TPE majoritaire, ces FIP aujourd'hui peuvent paraître aussi en décalage avec les besoins de notre économie. Néanmoins, moi je veux d'abord rappeler qu'un certain nombre de FIP, et vous l'avez dit, ont été très bénéfiques à l'économie de la Corse, je pense notamment au FIP qui a été porté par FemuQui, parce que, ce qui est important là, c'est la démarche, la déontologie, le côté éthique de l'accompagnement qui est mis en place, le partenariat avec l'entrepreneur dans une démarche d'accompagnement financier, qui se fait aussi, bien sûr, en relation avec la place bancaire, et je ne vais pas citer d'exemple, mais on pourrait citer des entreprises qui ont eu une belle réussite grâce à l'intervention des FIP.

Mais ça c'était pour la première génération, j'ai envie de dire, de FIP. Et après est arrivée une deuxième génération collée à un modèle, à un phénomène de spéculation accélérée, notamment à partir des années 2010, où on retrouve une dérive de ces outils-là, majoritairement, et vous l'avez aussi rappelé, gérés par des sociétés extérieures, où l'on se retrouve effectivement dans une vision spéculative, prédatrice souvent de l'économie, en utilisant aussi des démarches relativement opaques, et qui manquaient notamment de loyauté, et qui ont profité y compris de la méconnaissance des entrepreneurs, avec des systèmes de coûts exorbitants, que ce soit des coûts de gestion, des intérêts, et des coûts de sortie. Avec en plus des TPE, dont je vous disais précédemment, qui portent des projets d'investissement, qui généralement doivent s'amortir sur un temps long, excédant largement le temps d'intervention des FIP, qui est lui de 8 ans, et qui devrait normalement financer des investissements de plus court terme.

Tout cela conduit à des difficultés, à savoir qu'on se retrouve avec des entreprises qui ont du mal, à la sortie du fonds, à rembourser le capital investi, qui ont payé des intérêts et des coûts de gestion relativement lourds, et qui donc, en quelque sorte, ont à payer deux fois l'intervention du FIP sur le projet d'investissement, et qui se retrouvent, pour certaines d'entre elles, en situation de dépossession de leur entreprise.

C'est une démarche qui est absolument condamnable aujourd'hui. Vous avez cité l'investissement dans l'immobilier touristique, notamment, et on le voit de manière fréquente, mais aujourd'hui, on se retrouve aussi face à un problème qui est en train, y compris désormais, de toucher les terres à potentialité agricole.

C'est pour cela qu'avec un certain nombre d'entre vous nous étions à Patrimoniù il y a quelques semaines, pour soutenir un agriculteur qui était dans cette situation. Comment peut-on sortir de cette situation ? Alors, vous avez raison, on saisira l'AMF, mais là aussi avec un principe de réalité et de réalisme, mais il faut absolument le faire compte tenu de ce que nous considérons ensemble, comme des manquements à la déontologie.

Mais, en même temps, nous, nous avons travaillé et nous continuons à travailler avec l'ADEC, avec l'ATC, avec l'ODARC, à l'identification des entrepreneurs qui seraient aujourd'hui en situation de difficulté, pour mettre en place, en relation avec les chambres consulaires, avec les experts-comptables, avec la place bancaire, des solutions de financement, pour éviter le phénomène de dépossession et de prédation de ces entreprises.

Enfin, je terminerai par vous dire que, vous le savez, c'est un sujet que nous avons abordé, la question de la création d'une banque publique d'investissement Corse, qui doit être, pour nous, le levier qui permettra de trouver une solution à l'investissement Corse, notamment par la captation de l'épargne Corse. Mais ça doit se faire aussi, et on pense que ça doit se faire aussi,

dans une logique de règles édictées, et c'est pour cela que l'autonomie, la démarche d'autonomie opérationnelle, sur des questions comme le financement et la fiscalité de l'entrepreneuriat, est essentielle dans la démarche que nous portons.

Je vous remercie.